

Le quotidien des avocats

Face à Face avec Saskia Henninger



Saskia Henninger est avocat au cabinet **La Garanderie & Associés**.

1. **Christiane Féral-Schuhl : Quelles interventions de l'Ordre attendez-vous pour améliorer la vie quotidienne des jeunes parents avocats et faciliter leurs activités professionnelles ?**

Saskia Henninger : Sans vouloir enfoncer des portes ouvertes, l'arrivée d'un enfant dans le foyer d'un avocat bouleverse non seulement sa vie personnelle, mais également sa vie professionnelle. Comme tous mes confrères, dans le combat que l'on essaye de mener de front, à savoir, de développer son activité professionnelle sans sacrifier sa vie personnelle, seule une organisation optimale peut nous permettre d'en sortir parfois vainqueur... Qui dit organisation, dit gain de temps ! C'est pourquoi, l'Ordre, qui doit être au service des avocats, devrait précisément permettre d'aider à gagner cette précieuse denrée.

C'est pourquoi, je me rallie sans réserve à l'idée de campagne de **Christiane Féral-Schuhl** de créer une « centrale d'achat avocat » Cela permettrait non seulement un gain de coûts, mais également un gain de temps inestimable !

Tenez, posez la question aux confrères : combien de temps avez-vous passé à organiser la garde de vos enfants, à sélectionner votre sous-traitant informatique, à choisir des locaux etc. La liste est infinie ! Faites ce total d'heure transformé en heures facturées au client...

Un tel soutien de notre Ordre deviendrait très vite indispensable à tous et à toutes. On peut aller plus loin et constater que l'amélioration du quotidien se fera au niveau professionnel (tous les services auxquels fait appel un cabinet), mais également dans la vie personnelle (toutes les services à la personne).

2. Christiane Féral-Schuhl : Comment voyez-vous le label « *Ordre des Avocats de Paris* » ? Quels seraient, selon vous, les critères techniques et éthiques que l'Ordre des Avocats de Paris pourrait mettre en avant pour sélectionner les partenaires du quotidien des avocats ?

Saskia Henninger : Il est clair qu'un « label Ordre des Avocats de Paris » devra être synonyme d'excellence et que les partenaires ainsi référencés par l'Ordre devront offrir une qualité de service irréprochable.

Quant aux critères techniques et éthiques, il me semble que le plus simple serait d'établir une charte spécifique à chaque service que les partenaires devront signer et s'engager à suivre.

De plus, chaque avocat qui fera appel à ces partenaires, en rendant compte à l'Ordre, sera lui-même, par sa vigilance, le garant de l'excellence de ce label.

3. Christiane Féral-Schuhl : Pour vous, l'Ordre partenaire au service des avocats, est-ce que cela vous paraît possible culturellement et souhaitable en pratique ?

Saskia Henninger : Possible culturellement ? Il n'y a, à mon sens, aucun antagonisme entre un « *label Ordre des Avocats de Paris* » et notre profession, bien au contraire. Sans être très au fait de ces questions, et comme le relève Christiane Féral-Schuhl, ont déjà été collectivisés l'assurance professionnelle ou encore le maniement des fonds par la Carpa... Il serait ainsi tout à fait cohérent de mutualiser désormais des prestations en les mettant au service de tous les confrères.

Souhaitable en pratique ? Il me semble que j'ai déjà répondu... je préciserai encore que le plus tôt cela sera le mieux ! Et je suis la première sur les rangs !